



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 8 mars 2023

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

ID : 040-224000018-20230308-SA_23_03-AI



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

SA 23-03

**DELEGATION DE MONSIEUR XAVIER FORTINON,
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES,
A MADAME SYLVIE PEDUCASSE, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
A L'EFFET DE SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
DU SEIGNANX**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-3 ;

VU la délibération n° 1 du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-26 en date du 13 juillet 2021 portant délégation de fonctions à Mme Sylvie PEDUCASSE, Conseillère départementale, pour suivre les dossiers du Conseil départemental entrant dans le secteur de la Famille,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Sylvie PEDUCASSE**, Conseillère départementale, à l'effet de signer la Convention Territoriale Globale (CTG) du Seignanx le 15 mars 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 8 mars 2023,

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental